

Province de Québec  
Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée, signifiée et tenue le lundi 16 décembre 2019 à 18 h 09.

Sous la présidence de madame Gisèle Dicaire, mairesse de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues, de la greffière, madame Judith Saint-Louis, du trésorier remplaçant, monsieur Georges Robitaille et de madame Karine Allard, consultante de Amyot Gélinas, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Bernard Malo, madame Marie-Claude Déziel, madame Lisiane Monette, monsieur Raymond St-Aubin, madame Julie Moreau, monsieur Maxime Bélanger et monsieur Joseph Dydzak.

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Étude et adoption des prévisions budgétaires 2020 de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.
4. Étude et adoption du programme triennal d'immobilisations de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel pour les années 2020, 2021 et 2022.
5. Période de questions portant exclusivement sur les prévisions budgétaires 2020 et le programme triennal d'immobilisations 2020, 2021 et 2022.
6. Levée de la séance.

### 1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Madame Gisèle Dicaire, présidente, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

AG-1000-12-2019

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation à la présente séance extraordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Joseph Dydzak de reporter l'adoption du budget d'agglomération au mercredi le 18 décembre 2019 au motif de discussion du budget accordé à l'infrastructure d'intérêt collectif : Anneau de glace (patinoire sur les lac Masson et lac Dupuis).

Cette proposition n'est pas appuyée.

À 18 h 18, après quelques délibérations publiques, IL EST PROPOSÉ par la présidente, madame Gisèle Dicaire, que le conseil se réunisse à huit clos et qu'un ajournement de la séance de quelques minutes soit prononcé. Adopté à l'unanimité.  
**La séance est ajournée et le conseil se retire.**

#### Reprise de l'ajournement

À 18 h 25, la présidente, madame Gisèle Dicaire, prononce la réouverture de la séance.  
Les membres sont tous présents.

### Point 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

Le vote est demandé sur l'adoption de l'ordre du jour.

Contre = 1 (M. Joseph Dydzak)

Pour = 6 (M. Bernard Malo, Mme Marie-Claude Déziel, M. Raymond St-Aubin, Mme Julie Moreau et M. Maxime Bélanger)

EN CONSÉQUENCE, IL EST à la majorité des membres présents RÉSOLU et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

## NOTE AU PROCÈS-VERBAL

### PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020 – 2021 - 2022

Pour donner suite à l'invitation de la présidente, madame Gisèle Dicaire, le trésorier remplaçant, monsieur Georges Robitaille et la directrice générale, madame Julie Forgues, assistés de madame Karine Allard, consultante d'Amyot

Gélinas, présentent les compétences de l'Agglomération et procèdent à la présentation du budget 2020 et du plan triennal d'immobilisations 2020 - 2021 - 2022 de l'Agglomération à l'aide de la projection d'un document explicatif sur l'écran géant de la salle. Un document est également disponible pour l'assemblée.

Ce document sera accessible par la suite pour consultation sur le site Internet municipal.

AG-1001-12-2019

3. ÉTUDE ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL.

ATTENDU la publication de l'avis annonçant la tenue de la présente séance dans l'édition du mercredi 4 décembre 2019 du journal Accès, Le Journal des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU l'étude des prévisions budgétaires 2020 de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel ;

IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo ce qui suit :

QUE les prévisions budgétaires 2020 au montant de 1 946 636 \$ soient et sont adoptées et que les quotes-parts découlant des règlements adoptés suivant l'entente de principe intervenue en décembre 2007 soient établies pour les deux municipalités liées.

QUE ces prévisions budgétaires 2020 soient transmises au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, dans les soixante (60) jours de leur adoption conformément aux prescriptions de la *Loi sur les cités et villes*.

Le vote est demandé.

Contre = 1 (M. Joseph Dydzak)

Pour = 6 (M. Bernard Malo, Mme Marie-Claude Déziel, M. Raymond St-Aubin, Mme Julie Moreau et M. Maxime Bélanger)

EN CONSÉQUENCE, IL EST à la majorité des membres présents RÉSOLU que la proposition soit et est adoptée.

AG-1002-12-2019

4. ÉTUDE ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL POUR LES ANNÉES 2020, 2021 ET 2022.

ATTENDU l'étude du programme d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022 de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel ;

IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel ce qui suit :

QUE le programme triennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022 au montant de 2 455 600 \$ soit et est adopté.

Le vote est demandé.

Contre = 1 (M. Joseph Dydzak)

Pour = 6 (M. Bernard Malo, Mme Marie-Claude Déziel, M. Raymond St-Aubin, Mme Julie Moreau et M. Maxime Bélanger)

EN CONSÉQUENCE, IL EST à la majorité des membres présents RÉSOLU que la proposition soit et est adoptée.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020, 2021 ET 2022 DE L'AGGLOMÉRATION.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

La conseillère de Ville d'Estérel, madame Rachel Landry, dépose au conseil en 12 copies, un document de 3 pages, relatant la *Loi sur l'interdiction de subventions municipales*, chapitre 1-15 avec des sections surlignées en jaune.

AG-1003-12-2019

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 19 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever la séance.

(signé)

\_\_\_\_\_  
Madame Gisèle Dicaire  
Présidente

(signé)

\_\_\_\_\_  
Madame Judith Saint-Louis  
Greffière